



MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHAVILLE SAUVEGARDE DES PAYSAGES PAVILLONNAIRES

Suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 19 septembre au 11 octobre 2019 inclus, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Chaville.

Dans les conclusions de son rapport, le commissaire enquêteur note que "Le projet permet une meilleure maîtrise des quartiers pavillonnaires. En particulier, en limitant la surface d'emprise au sol des constructions à 200 m² par parcelle au lieu de 250 m². L'impact de la modification sur l'environnement est positif dans les quartiers pavillonnaires avec notamment la réduction des emprises du bâti au bénéfice de la végétalisation.

Le commissaire enquêteur indique aussi que le nouveau règlement "renforce la cohérence urbaine des quartiers pavillonnaires et correspond à une meilleure prise en compte des caractéristiques du tissu pavillonnaire".

Par ailleurs la modification du PLU vise à organiser une meilleure transition entre des zones d'habitat dense (UA) et les quartiers pavillonnaires (UR).

L'approbation de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme sera soumise au Conseil de Territoire de Grand Paris Seine Ouest le 18 décembre 2019.

Rens. : <http://bit.ly/2QDsz8e>

CONTACT PRESSE

Mairie de Chaville - Service communication - Anna Paspire
Tél. : 01 41 15 47 40 - Mail : a.paspire@ville-chaville.fr